



Doc. 15425
21 janvier 2022

Lutte contre la recrudescence de la haine à l'encontre des personnes LGBTI en Europe

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 10.1, insérer la phrase suivante:

«Comme il est dit dans l'Avis n° 1059/2021 de la Commission de Venise, ces amendements contribuent à créer un environnement menaçant où les enfants LGBTQI peuvent être soumis à des risques liés à la santé, à des brimades et à du harcèlement».

Déposé par:

BAYR Petra, Autriche, SOC
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC
CASTEL Laura, Espagne, GUE
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GURMAI Zita, Hongrie, SOC
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
STIENEN Petra, Pays-Bas, ADLE

1. 2022 - Première partie de session

